



CTL du 24/11/2020 – Déclaration liminaire

Monsieur le président,

Ce CTL est convoqué, alors que la crise sanitaire frappe la France, et en particulier le monde du travail, qui subit le chômage partiel imposé et l'exposition au virus au nom de la poursuite de la production et de la sauvegarde de l'économie.

Dans les hôpitaux, dans les lycées, à la DGFIP, et dans tous les services publics, les personnels font face avec angoisse et rage à la « deuxième vague ». À l'inverse de ce que prône le gouvernement, une nécessité fait jour : il faut embaucher en masse.

Dans les entreprises, les plans de licenciements se multiplient. Il y a quelques jours, les statistiques sont tombées : près d'un million de chômeurs supplémentaires au troisième trimestre. Et on nous annonce que le pire est à venir dans les prochains mois.

Une fatalité à laquelle on ne pourrait rien ? Qu'y aurait-il d'impossible dans cette situation de crise à partager le travail disponible entre toutes les mains tout en maintenant intégralement les salaires ? Faisons le calcul nous-mêmes : pour un salaire mensuel à 2000€ net, toutes cotisations réglées, cela représente 55 000 € par an. Pour un million de chômeurs, cela fait moins de 55 milliards, soit moins de 10 % des 560 milliards offerts depuis mars par le gouvernement aux entreprises qui les utilisent pour supprimer les emplois !

La CGT Finances Publiques dénonce le projet de loi de Finances pour 2021, qui prévoit de faire supporter la majorité des suppressions de postes du ministère à la DGFIP. Encore une fois, sur les 2163 emplois supprimés, la DGFIP en subira 1800.

Par ailleurs, la reprise de l'épidémie à un haut niveau de gravité révèle une fois encore l'absence de stratégie gouvernementale dans le combat contre le virus : aux défaillances des moyens dès le début de la crise s'ajoute une communication calamiteuse du gouvernement.

Par contre le gouvernement s'obstine à vouloir imposer ces réformes. A la DGFIP la poursuite de la mise en place du NRP, des réformes de structures et les délocalisations en est l'expression, et ce, malgré l'opposition des agents, de nombreux élus locaux et de l'ensemble des organisations syndicales.

Concernant ce CTL, mettre à l'ordre du jour le bilan social 2019 et le bilan santé, sécurité et conditions de travail intégrant le bilan 2019 du DUERP et du Plan Annuel de Prévention est inadapté aux contraintes d'une réunion en audioconférence. Ces deux sujets mériteraient un échange de qualité que le format de cette réunion ne permet pas. En effet, ces deux documents cumulés font plus de 100 pages. Il n'y a pas d'urgence à mettre ces sujets à l'ordre du jour. Ceux-ci pourraient être discutés lors du prochain CTL en présentiel lorsque les conditions sanitaires le permettront. Dans ce contexte, la CGT Finances Publiques demande le report de ces deux points.

Maintenir ces points à l'ordre du jour, comme maintenir le CTL NRP le 4 décembre, est un passage en force, qui fait fi de la situation sanitaire et de la crise sociale et économique sans précédent dans laquelle on se trouve.

Par ailleurs, les agents apprennent que des missions ou des services seraient relocalisés, ainsi que les emplois afférents. Ainsi, seraient concernés les SIE, les PCE, le SDE, le CDC, etc. Pour informer les personnels, les élus CGT Finances Publiques estiment être en droit de connaître les plans de la direction en la matière, c'est pourquoi nous vous demandons la communication de la liste des services et des emplois concernés.

Les élus CGT Finances Publiques du Rhône